

✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRETE DE CIRCULATION du 10 FEVRIER 2026 n° 2026/05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de travaux présentée par Monsieur MAHGOUN Lotfi INFRANEO Agence de Chilly TSA 70011 Chez Sogelink 69134 DARDILLY CEDEX,

Considérant qu'il y a lieu dans un but de sécurité publique de réglementer la circulation des véhicules sur la D73, entre LA FERTE SOUS JOUARRE et USSY SUR MARNE (77260), à l'occasion de travaux de carottages amiante et HAP,

Le Maire de la commune d'Ussy sur Marne

ARRETE

Article 1 : Empiètement sur la chaussée et vitesse limitée à 30 km/h, sur la D73 à USSY SUR MARNE (77260), avec protection par panneaux de chantier, posés par INFRANEO, à partir du 16 FEVRIER 2026 et pour une durée de 30 JOURS.

Article 2 : La signalisation et l'information préalable auprès des riverains des contraintes de circulation liées aux travaux seront à la charge du pétitionnaire.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- au pétitionnaire,
- à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- à Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.


LE MAIRE
PIERRE HORDÉ